

POLITIQUE D'ÉGALITÉ



TSK, dans sa stratégie d'entreprise, s'engage à établir et développer des politiques qui intègrent l'égalité des chances entre hommes et femmes, sans discrimination directe ou indirecte fondée sur le sexe. Nous nous engageons aussi à promouvoir et soutenir les mesures visant à atteindre une égalité réelle au sein de notre organisation, en les établissant comme principe stratégique de notre politique d'entreprise et de ressources humaines, conformément à la loi organique 3/2007, du 22 mars, pour une égalité effective entre hommes et femmes.

Pour chacun des domaines dans lesquels cette entreprise exerce son activité, de la sélection à la promotion, en passant par la politique salariale, la formation, les conditions de travail et d'emploi, la santé au travail, la répartition du temps de travail et la conciliation, nous assumons le principe d'égalité des chances entre hommes et femmes. Dans ce sens, une attention toute particulière est portée à la discrimination indirecte ; situation dans laquelle une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre place une personne d'un sexe dans une position de désavantage particulier par rapport aux personnes du sexe opposé.

En ce qui concerne la communication, tant interne qu'externe, toutes les décisions prises à cet égard seront annoncées et une image de l'entreprise sera projetée conformément à ce principe d'égalité.

Les principes énoncés ci-dessus seront mis en pratique par la promotion des mesures, par la mise en œuvre d'un plan d'égalité qui apportera des améliorations et par l'établissement des systèmes de suivi correspondants. Ceci, dans le but de progresser dans l'accomplissement d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes au sein de l'entreprise et, par extension, dans la société dans son ensemble.

Pour atteindre cet objectif, les travailleurs seront légalement représentés, non seulement dans le processus de négociation collective, tel qu'établi par la loi organique 3/2007 pour l'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi dans tout le processus d'élaboration et d'évaluation des mesures d'égalité ou du plan d'égalité susmentionnés.

Afin d'atteindre ces objectifs, TSK élabore, révisé et promeut chaque année un programme de mesures visant à assurer le respect de l'égalité des chances au sein de l'organisation.



www.grupotsk.com